



DÉLIBÉRATION

OBJET : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE - TABLEAU DES EFFECTIFS NOVEMBRE 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le **14 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **07/11/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Gilbert CIAMPI, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Audrey CICCARIELLO**

Absents ayant donné procuration : **Gabriel SCHANG à Patrick PIN, Barbara GANGI à Jean-Robert DAGORN, Sandrine MAROC à Jean-Noël BISACCIA, Antoine DUPLA à Jean-François BERNARD, Claudia CUORDIFEDE à Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2023-041

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
Vu le tableau des effectifs de la commune du 27 juin 2023 ;
Vu le budget communal ;
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2023 pour les suppressions de postes ;
Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30/09/2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion de la Commune ;
Vu l'arrêté municipal n° 2021 -174 portant sur les lignes directrices de gestion de la Commune de Belcodène ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade, des promotions internes, des recrutements et de procéder à l'épuration des emplois en surnombre du fait des changements de grade des agents ;
Considérant qu'il est nécessaire de créer des postes pour le remplacement d'agents en disponibilité pour convenance personnelle et pour répondre à une augmentation d'activité au service technique.

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

SUPPRIME à compter 1^{er} décembre 2023 :

- 1 poste de Chef de Service de Police Municipale ;
- 1 poste d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'agent de maîtrise ;
- 1 poste de Technicien principal 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'Adjoint Administratif ;
- 1 poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe ;

CRÉE à compter du 1^{er} décembre 2023 :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe
- 1 poste d'Adjoint technique à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet.

APPROUVE le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 « charges de personnel » au budget 2023 et suivants.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 14 novembre 2023.**

**Le Maire,
Patrick PIN**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**



TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**Arrêté au 14/11-2023****Annexé à la délibération n°2023-041 du 14/11/2023**

Grade	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu
Attaché	A	2	2
Rédacteur	B	1	1
Adjoint administratif Principal de 1 ^e classe	C	2	2
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1
Adjoint technique principal 1 ^e classe	C	2	2
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	C	5	5
Adjoint technique	C	6 Dont 2 non complet	2
ATSEM principal de 1 ^e classe	C	2	2
Assistant de conservation	B	1	1
Adjoint du Patrimoine Principal 1 ^{ère} classe	C	1	1
Gardien-Brigadier	C	1	1
Brigadier-chef principal	C	1	0
TOTAL EFFECTIFS		26	20